

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: (1): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Note sur la fortification
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-333025>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le chemin construit a une longueur d'environ 38 kilomètres, quatre grands ponts ou viaducs durent être établis.

1° Un viaduc sur une gorge près de Remilly, longueur 15^m, hauteur 3^m,75.

2° Un viaduc sur une prairie entre Remilly et Béchy, longueur 150^m, hauteur 7^m,20.

3° Un pont sur la Seille, longueur 15^m.

4° Un pont sur la Moselle, longueur 90^m.

Sur un assez long parcours, il n'avait pas été possible d'éviter des mouvements de terre assez considérables et sur 5 1/2 kilomètres on avait dû traverser une forêt très-touffue.

Une fois terminé, le chemin de fer présente trois stations d'arrêt et de croisement, la plus forte rampe est de 25 ‰.

Le plus petit rayon de courbure est de 190^m, et le tracé a été fait de façon que les parties défectueuses puissent être facilement corrigées si le chemin de fer devait être conservé en temps de paix.

NOTE SUR LA FORTIFICATION.

M. le général Frossard, commandant du 2^e corps français de l'armée du Rhin, vient aussi de publier sa brochure sur la campagne de 1870. C'est la première partie d'un rapport officiel, comprenant les événements depuis la déclaration de guerre jusqu'au blocus de Metz. Cet écrit, fort intéressant et des plus instructifs, renferme entr'autres une note sur la fortification que nous désirons faire connaître à nos lecteurs. Les vues qui y sont exprimées ont d'autant plus de poids que l'auteur est non-seulement un général distingué mais un officier du génie fort habile.

Après avoir décrit la bataille d'Amanvilliers, ou de Gravelotte selon la dénomination prussienne, et la retraite de l'armée française sur Metz, le général Frossard ajoute :

« L'armée avait donc fait un pas en arrière; ce n'était plus un appui extérieur qu'elle demandait à Metz, *place de manœuvres*, c'était un refuge qu'elle venait chercher, sous la protection des forts, dans le *camp retranché* de Metz.

Nous exposerons avec détails, dans la seconde partie de notre rapport, ce qu'étaient les forts de Metz, au nombre de quatre seulement, entrepris depuis dix-huit mois et à peine en état, alors, de résister à une attaque brusquée. Le 14 août, jour du combat de Borny, ceux de la rive droite, mal fermés à la gorge, armés de quelques pièces incomplètement approvisionnées, n'ayant pas encore leurs escarpes à l'abri de l'escalade, n'étaient pas en situation de tenir contre un coup de main vigoureux, préparé par une cannonade prussienne. Ces forts offraient certainement moins de garantie à leurs défenseurs que ceux que nous avons enlevés de vive force aux Russes à Sébastopol dans plusieurs circonstances. Si donc, le 14 août, l'attaque faite par l'ennemi n'avait pas rencontré devant elle une partie de notre armée, et si cette attaque eût été poussée résolument, comme une de celles

que nous venons de rappeler, les deux forts de Saint-Julien et de Queuleu auraient pu courir un grand danger.

A la vérité, nos adversaires n'ont jamais essayé de nous enlever aucun ouvrage défensif, aucun retranchement. Évitaient-ils ces occasions de mettre leurs fantassins corps à corps avec les nôtres? Nous le croyons. Ce n'était pas là leur spécialité. Ils s'en dédommageaient par assez d'autres avantages, sans compter même la destruction des villes par le feu et le canon.

Lorsque l'armée revint sous Metz, le 19 août, comme les travaux avaient été incessants et très actifs, les forts pouvaient déjà faire meilleure contenance. Mais, complets ou non, la question sur laquelle nous reviendrons d'ailleurs, était de savoir quel rôle ils pouvaient et devaient jouer. Personne ne met en doute que, pour la défense d'un Etat, certaines forteresses ne doivent être transformées en *grandes places de manœuvres et de dépôt*, par la construction d'une ceinture de fort extérieurs, avancés assez loin pour rendre vaines les tentatives de bombardement. On sait aussi que le choix des emplacements de ces ouvrages doit être déterminé de telle sorte qu'ils puissent servir de points d'appui efficaces et de *jalons*, pour ainsi dire, à des *lignes de bataille* que l'armée nationale viendra occuper pour y attendre l'attaque de l'ennemi. Ce qu'on n'ignore pas non plus, c'est que l'espace intérieur, protégé par cette ceinture de forts, ne doit devenir *un camp retranché, un refuge*, que dans des circonstances malheureuses, quand l'armée qui tenait la campagne a été défaite, mise en désordre, et dans un état de désorganisation qui ne lui permet plus de lutter au dehors.

Une enceinte de forts peut donc être préjudiciable ou utile, suivant l'usage qu'on en fera. Elle peut créer un péril grave, par l'attraction, l'*aspiration*, en quelque sorte, que ce camp retranché exerce sur une armée manœuvrant à proximité, plus ou moins battue, et qui, en venant s'y réfugier, sans y être absolument contrainte, s'expose à n'en pouvoir plus sortir.

En poussant ce raisonnement à l'extrême, on est conduit presque à se demander si les forts de Metz, qui auraient été d'une utilité si grande pour la défense de la place elle-même, n'ont pas été funestes à notre armée, qu'ils ont immobilisée.

Il est vrai que cette armée, comme le maréchal commandant en chef l'a exposé dans son *Rapport sommaire*, avait besoin de se remettre de ses fatigues, et de reconstituer ses cadres en officiers de tous grades. Le maréchal annonçait aussi la résolution de sortir de cette situation le plus tôt qu'il le pourrait, pour chercher à se réunir aux forces que commandait le maréchal Mac-Mahon, et cette pensée de ne s'immobiliser que momentanément était dans tous les esprits.

A la suite de ces trois grandes luttes qu'ils venaient de soutenir, quelques jours de repos étaient, en effet, nécessaires à nos soldats, avant qu'on pût leur faire prendre un rôle d'offensive. Ils s'étaient bien battus, nous devons leur rendre justice; ils s'étaient montrés dévoués, actifs, obéissants. On a dit, on a écrit même que, parmi eux, l'esprit militaire, la discipline, avaient reçu des atteintes. Nous répondons que, malgré les efforts coupables des hommes qui, avant

la guerre et depuis longtemps déjà, excitaient l'armée à l'insubordination, à l'oubli de ses devoirs, sa valeur morale n'avait pas encore été altérée. Les soldats n'étaient ni indisciplinés, ni dégénérés, pas plus que les chefs n'étaient des ignorants et des incapables, et ne méritaient les reproches qu'on n'a point épargnés à quelques-uns d'entre eux.

Celles des causes de nos malheurs qui étaient afférentes à l'armée sont connues.

Nous avons péché surtout par l'insuffisance de forces numériques et de canons, par le manque d'organisation perfectionnée, de préparation, de prévision, d'instruction chez les uns, d'application chez les autres, de modestie chez tous.

L'observation faite plus haut sur le degré d'utilité ou de danger des forts de Metz, semblera peut-être un peu paradoxale; en tout cas, elle n'a pas un sens général et elle ne peut infirmer en rien ce principe, qu'il est nécessaire de transformer certaines forteresses en grandes places de manœuvres et de dépôt. Cette transformation avait été commencée avant la guerre; il faut avoir les moyens de la continuer et surtout ne pas faire ce qu'on a fait en 1868. On se rappelle, en effet, que, sur un état de 110 millions de travaux de fortifications reconnus urgents par le Comité du génie, le Gouvernement n'osa pas demander plus de 50 millions au Corps législatif qui n'en accorda que 32, de telle sorte qu'on ne pouvait construire que quatre forts à Metz au lieu de cinq, deux à Langres au lieu de quatre, un seul à Belfort au lieu de deux ou trois, etc., et qu'il n'était possible d'en faire aucun ni à Mézières, ni à Besançon, ni à Toulon, etc.

Cette question des fortifications nous paraît comporter quelques développements.

On a critiqué, injustement suivant nous, le corps des ingénieurs français et le Comité du génie. Dans un travail d'un haut intérêt sur l'organisation militaire de l'Allemagne (1), se trouve le paragraphe suivant. « Avant la campagne de 1870, le Comité du génie soutenait » que nos forteresses n'étaient pas trop nombreuses, qu'elles pouvaient » résister à l'artillerie nouvelle, et ne voulait pas convenir que la » moitié de nos places fortes aurait dû être démolie, et l'autre moitié » reconstruite dans le système qui a fait d'Anvers une des premières » places fortes du monde. »

Un écrivain militaire distingué (2), après avoir fait remarquer avec raison que la défense d'un certain nombre de places fortes était impossible dans leurs conditions actuelles et que l'ennemi a pu les réduire en se bornant à les bombarder, ajoute ceci : « Voilà ce qu'il » était facile de prévoir, voilà ce qu'on a pronostiqué; mais personne » n'a voulu entendre la voix de la raison.... Le corps du génie porte » la plus lourde part de responsabilité dans cette question. Les con- » ditions de l'artillerie avaient gravement changé, le génie n'a pas » modifié le système des fortifications.... esprit de routine, attache-

(1) Note sur l'organisation militaire de la Confédération de l'Allemagne du Nord. — Wilhelmshöhe, 1871.

(2) *La réforme de l'armée*, par le colonel d'état major Lewal. — Paris, 1871.

« ment à la tradition.... persistance dans une voie que tout démon-
« trait fausse et dangereuse... le culte de Vauban passé à l'état ido-
« lâtrique. Les armes ont beau étendre leur portée, le front de
« fortification est resté de 400 mètres. Le fétichisme à l'égard de
« Vauban faisait repousser, en France, les idées nouvelles.... Les
« ingénieurs sont coupables.... La France n'était pas *dotée* de camps
« retranchés. En 1867, on se décida enfin à en faire un à Metz.... »

Il n'est pas hors de propos de répondre à ces diverses critiques.

Le corps du génie français savait parfaitement que les places, petites ou grandes, qui ne sont pas protégées aujourd'hui par une première ligne de défense, formée d'ouvrages jetés plus ou moins loin en avant, ne peuvent faire une résistance sérieuse ni longue contre des moyens puissants d'attaque par l'artillerie nouvelle. Si nous avions besoin d'insister à cet égard, il nous suffirait de citer quelques mots des considérations que présentait le Comité du génie, à l'appui de la demande de 110 millions faite par lui, en 1867, pour travaux de fortifications.

« Par suite des perfectionnements de l'artillerie, disait-il, les
« hauteurs que leur éloignement rendait autrefois peu à craindre,
« pour la défense d'une place, sont devenues aujourd'hui tellement
« dangereuses, qu'on ne peut se dispenser de couvrir complètement
« les murs d'escarpe, les terre-pleins, les magasins à poudre surtout,
« les manœuvres d'eau, et souvent même d'occuper ces hauteurs
« afin que l'assiégeant ne puisse, de loin et dès son arrivée devant
« la place, ruiner les défenses, détruire les établissements militaires
« et jeter le désordre dans l'intérieur de la ville..... »

« Mais il ne suffit pas de préserver les villes et leurs fortifications,
« il importe aussi d'avoir, pour appuyer les manœuvres d'une armée
« défensive, un certain nombre de places de premier ordre, solide-
« ment organisées, de façon à pouvoir servir de pivots stratégiques,
« et, dans ce but, il faut les envelopper de forts détachés occupant les
« positions dominantes et dangereuses.

« Une conséquence de ce système de défense devra être né-
« cessairement la suppression de petites places devenues, sinon com-
« plètement inutiles, du moins d'une importance très secondaire. »

Tels sont les principes qu'on avait commencé à appliquer depuis quelques années avec les ressources restreintes dont on disposait. Si les *camps retranchés* ont une puissance incontestable, il est très vrai aussi, comme le dit M. le colonel Lewal, qu'on le sait depuis longtemps. Les camps retranchés ne sont pas plus antipathiques aux *disciples* de Vauban, qu'ils ne l'étaient à Vauban lui-même ; car c'est lui qui, le premier, les a proposés en France, préconisés, recommandés (1). Son premier mémoire sur cette grave question date de 1696 ; mais, auparavant déjà, il avait pratiqué dans ce sens, notamment en 1694 à Dunkerque, et il avait de la peine à faire admettre ses idées. « Je sais, écrivait-il, le 10 décembre 1704, à M. Le Pelletier, directeur général des fortifications, « je sais que cela n'est pas *du goût* du Roi,

(1) Voir Augoyat. — *Aperçu historique sur les fortifications et les ingénieurs*, tome 1.

« non plus que de ses généraux qui lui ont fait une désagréable
« peinture des *camps retranchés* ; c'est qu'ils ne les entendent
« pas. Je ne sais pas comment ils persistent si longtemps dans cette
« erreur-là, vu les belles leçons que les Allemands leur en donnent
« tous les jours. »

En janvier 1705, Vauban lut au Roi un mémoire sur les camps retranchés dans lequel il disait : « Il serait fort à désirer que le Roi
« voulût y entrer un peu plus qu'il ne fait (dans ces idées), car je
« vois que nous allons tomber dans une guerre défensive où on nous
« fera voir bien du pays, si on ne s'accoutume pas davantage à cette
« manière de guerroyer, pour laquelle je vois qu'on est d'une extrême
« ignorance en France, d'autant plus dangereuse que jusqu'ici on a
« reçu toutes les propositions que j'ai faites à cet égard comme au-
« tant d'absurdités qui ne méritaient pas d'être écoutées. Dieu veuille
« que j'aie tort ! »

Ainsi, il est bien entendu que les camps retranchés ne sont pas d'une invention récente et que déjà, sous Louis XIV, les propositions utiles ne se faisaient pas jour facilement. A cette époque, c'était le Roi qui *n'entrait pas assez*. De notre temps, ce sont les assemblées délibérantes, les commissions des budgets, qui souvent *n'entrent pas du tout* et refusent l'argent qu'on leur demande. Aux moments des crises politiques, les cordons de la bourse se desserrent un peu, il est vrai. Ainsi, en 1831, on commence les fortifications de Lyon, véritable camp retranché ; on entreprend aussi celui de Paris, mais on en interrompt bientôt les travaux, par suite d'un défaut d'accord sur le système à suivre et on ne les reprend qu'en 1841, en faisant à la fois une enceinte de sûreté et une ceinture de dix-huits forts. Ces forts, sans doute, eussent été établis dans des conditions plus favorables de défense générale, s'ils étaient venus au monde trente ans plus tard, et les emplacements de quelques-uns eussent été mieux choisis ; mais ils n'en constituaient pas moins un très bon camp retranché qui, en définitive, vient de faire son devoir, puisqu'il a empêché les Prussiens d'entrer dans Paris. Que ceux qui, sur ces questions, attribuent aux étrangers tant d'intelligence, d'activité et d'habileté et accusent la France de « routiner sans cesse », veuillent bien nous dire en quel point de l'Europe ils auraient trouvé un camp retranché qui se comportât mieux que celui de Paris. Ce ne serait, à coup sûr, ni à Anvers, ni à Mayence, ni à Ulm, ni à Olmütz, ni à Vérone. Nous discuterons tout cela prochainement ; mais revenons à notre thèse.

On nous a cité Toulon, où le corps du génie, dit-on, s'est borné à faire une enceinte qui, seule (et c'est vrai), n'empêcherait pas le bombardement des établissements si précieux de la marine nationale. Mais l'honorable critique ignore donc qu'on a beaucoup travaillé aussi et qu'on travaille encore en ce moment à fortifier la montagne du Faron, clef de la position de Toulon, et que si les forts projetés pour former une ligne de défense avancée à l'Est et une à l'Ouest, ne sont pas exécutés encore, c'est que l'argent a manqué ? Question de budget et non pas question d'ingénieurs. Le *fétichisme à l'égard de Vauban* n'y est pour rien. Les ingénieurs français continueront à se tenir à la hauteur des circonstances. Ils sauront, si on le veut bien.

et si les allocations budgétaires le leur permettent, compléter ou créer les places de manœuvres, les camps retranchés nécessaires pour reconstituer la ligne de défense dont notre pays a besoin ; mais qu'on n'oublie pas ceci : Il ne suffit pas de construire des fortifications, il ne suffit pas qu'une forteresse soit, comme on suppose Anvers, » une des premières places fortes du monde ; » il faut encore y mettre une garnison, du canon *jeune*, des vivres, des munitions, un gouverneur qui sache se défendre et imposer à la population civile l'obéissance et la résignation. On n'avait malheureusement pas pourvu à toutes ces nécessités dans certaines places que les Allemands nous ont enlevées.

Il en est un peu de cela comme des travaux eux-mêmes. On ne s'en occupe plus, une fois les crises politiques passées ; on n'y pense plus, on n'a plus d'argent à consacrer aux besoins. Puis, le danger revient, on se remet à l'œuvre.... trop tard ; et, pour nous servir d'une expression mise à la mode, on est surpris en *flagrant délit* de fortification, comme aussi en flagrant délit d'approvisionnement, de mobilisation et de mouvements d'armées. En sera-t-il de même dans l'avenir ? Espérons que non.

Encore un mot en réponse aux critiques. Jamais le Comité du génie n'a soutenu que les places fortes n'étaient pas trop nombreuses en France ; et son opinion sur ce point est si nette que, s'il pouvait prendre à la main, pour ainsi dire, quelques-unes de ces places et les porter (sans leurs habitants) autour de telles positions que nous savons, il le ferait en toute hâte, et il croirait faire une chose éminemment utile.

On a déclassé un bon nombre de places, il y a quelques années ; on devra proposer d'en déclasser d'autres encore, ce n'est pas douteux ; mais, ce qui arrête, c'est qu'en abandonnant ces fortifications, il faut aussi les démolir afin qu'elles ne servent pas à l'ennemi en cas d'invasion du territoire. Or, quand l'argent manque pour les travaux neufs, peut-on demander au budget des sommes importantes pour démanteler les places déclassées ? La vente des terrains peut-elle y pourvoir ? Très rarement, car leur vente n'est réalisable que si les remparts sont ou seront démolis ; et cette condition ne peut être remplie que dans quelques villes industrielles ou étouffant dans leur enceinte. Pour les autres, la démolition ne s'opère pas ; les fortifications demeurent debout, et leurs terrains ne trouvent pas d'acheteurs. Les exemples à citer abondent.

Nous reviendrons sur toutes ces questions, elles en valent la peine. Au reste, on ne doit pas se plaindre qu'elles soient controversées. Nous sommes à une époque et dans des circonstances où il importe d'accueillir, de provoquer même toutes les discussions sérieuses et éclairées. »

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR DE NOUVEAUX PROJETS DE DÉFENSE DE LA FRANCE.

Les journaux de Paris disent que l'administration de la guerre fait étudier, avec autant d'activité que de soin, un nouveau dispositif de forteresses pour la défense de la France. Ce nouveau projet, conçu